



## **Application Avenza Map Mobile Zone**



### **Table des matières**

- Qu'est-ce que l'application Avenza Maps?
- Comment l'obtenir?
- Comment télécharger la zone de gestion mobile sur l'application?
- Comment l'utiliser?

### **Qu'est-ce que l'application Avenza Maps?**

« Avenza Maps<sup>MD</sup> est une application mobile qui permet de télécharger des cartes sur un téléphone intelligent ou une tablette (iOS ou Android) et d'utiliser son GPS intégré pour connaître votre emplacement. Vous pouvez tracer des itinéraires, enregistrer des informations sur des emplacements, importer et exporter des points de repère et mesurer des distances, des superficies et même des photos de terrains »

Avenzamaps.com

### **Comment l'obtenir?**

D'abord, téléchargez l'application sur votre appareil mobile (fonctionne sur iOS et Android).

Une fois l'application téléchargée, vous devez autoriser l'accès à certaines fonctions de votre téléphone et accepter de recevoir les mises à jour. Ensuite, on vous demandera de créer un compte. Il est également possible que l'on vous demande de vous inscrire. Pour utiliser la carte de la zone de gestion mobile, vous pouvez utiliser la version gratuite de l'application.

### **Comment télécharger la zone de gestion mobile sur l'application?**

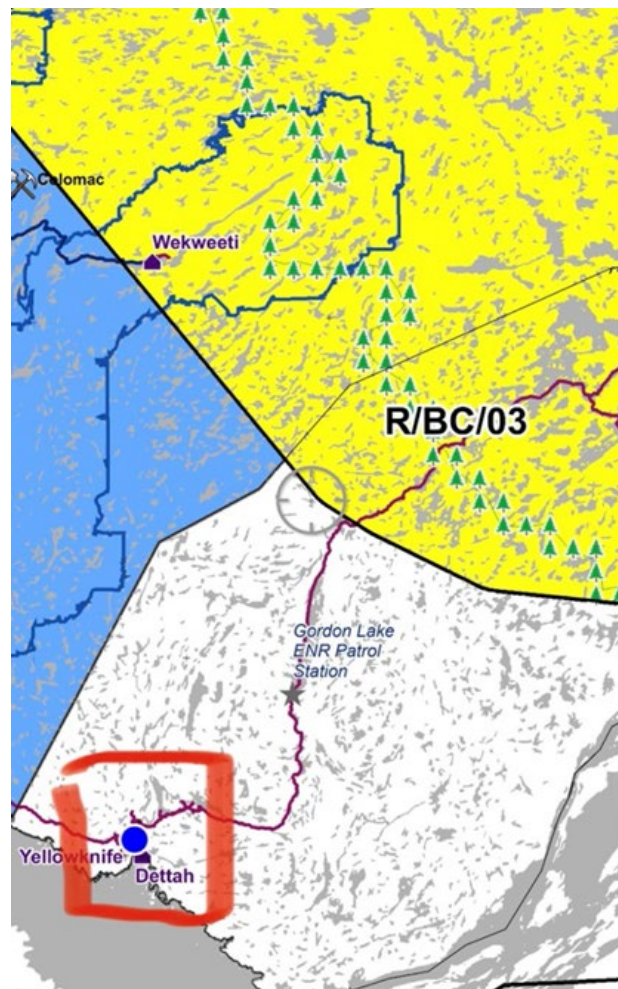
1. Visitez le <https://www.enr.gov.nt.ca/fr/services/visualiser-la-zone-actuelle-de-gestion-du-noyau-de-population-mobile-du-caribou-de-bathurst>.
2. Faites défiler vers le bas jusqu'à la section « Où est la zone de gestion du noyau de population mobile? », et cliquez sur « Pour voir la carte la plus récente sur le site web du MERN ».



3. Appuyez sur le bouton télécharger.
4. Faites défiler jusqu'à l'icône Avenza Maps et cliquez dessus.

### Comment l'utiliser?

1. Appuyez sur la carte pour l'ouvrir.
2. Le point bleu indique votre emplacement actuel.
  - Pour plus d'exactitude, zoomer sur le point bleu.





## Zone de gestion du noyau de population mobile du caribou de Bathurst

La zone de gestion du noyau de population mobile du caribou de Bathurst vise la protection du caribou de la toundra conformément à la *Loi sur la faune*.

La **chasse est interdite** dans cette zone.

### De quelle façon pouvez-vous établir les limites de cette zone de gestion de la population mobile?

- Procurez-vous la carte la plus récente. Elle est mise à jour tous les mardis et disponible aux endroits suivants :
  - Poste du lac Gordon
  - Point de contrôle du lac McKay
  - Bureau local ou régional du ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles
  - Bureau du conseil de bande, de la communauté, du gouvernement ou de l'organisme local
  - Page Facebook du MERN  
<https://www.facebook.com/Minist%C3%A8re-de-l'Environnement-et-des-Ressources-naturelles-MERN-1128142894021918>
  - Le site web du MERN  
<https://www.enr.gov.nt.ca/fr/services/visualiser-la-zone-actuelle-de-gestion-du-noyau-de-population-mobile-du-caribou-de-bathurst>
- Téléchargez le dernier fichier .gpx pour votre GPS afin de bien repérer les limites de la zone, au <https://www.enr.gov.nt.ca/fr/services/visualiser-la-zone-actuelle-de-gestion-du-noyau-de-population-mobile-du-caribou-de-bathurst>

### Que se passe-t-il si je me fais prendre à chasser dans la zone de gestion de la population mobile?

- Un agent va dûment inspecter les lieux.
- S'il établit que le caribou a probablement été tué illégalement, il en saisit la viande.
- Il peut vous demander une déclaration volontaire pour le dossier d'enquête.
- L'agent rédige un rapport d'infraction et, une fois l'enquête dûment enclenchée, vous serez avisé de la suite des choses.
- Si l'enquête indique que le caribou a été récolté illégalement dans la zone de gestion de la population mobile, des accusations seront portées contre vous et vous serez convoqué en cour.
- Si l'agent saisit votre viande et que le Ministère n'est pas en mesure de la conserver jusqu'à la fin du processus judiciaire :
  - l'agent doit rédiger une ordonnance décisionnelle pour établir qui recevra la viande;
  - vous recevrez un avis pour vous indiquer qu'une audience décisionnelle est prévue devant un juge de paix;
  - vous pouvez plaider votre cause pour conserver la viande à l'audience en question. S'il est établi que vous ne pouvez pas la garder, la viande devient la propriété du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (GTNO);
  - le GTNO donne la viande à un organisme de bienfaisance.